



ASSOCIATION
D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR
DU DISTRICT DE LA GLÂNE



RAPPORT 2005

COMITE 2005

Coordinatrice et Présidente

Pascale **MOTTET**, Vauderens

Secrétaire-comptable

Fabienne **CHATELAIN**, Romont

Coordinatrices

Martine **FAIVRE**, Romont

Françoise **JOLLIET**, Lussy

Responsables de formation

Patricia **BORIN**, Berlens

Christine **PERROUD**, Lussy

Membre

Claudine **JAQUIER**, Prez-vers-Siviriez

Réviseurs des comptes

Pierre-Alain **COQUOZ**, Siviriez

René **ESSEIVA**, Villaz-St-Pierre

RAPPORT D'ACTIVITE 2005

« Changement » est le maître mot de cette année écoulée.

- Changement au sein du comité
- Nouveau contrat de surveillance avec le Service cantonal de l'Enfance et de la Jeunesse
- Décision de modifier le prix coûtant de l'heure de garde impliquant un changement de l'échelle des prix et une augmentation de la prise en charge par les communes

Cette effervescence administrative a été présentée lors de notre assemblée extraordinaire du 15 novembre 2005, au cours de laquelle toutes les parties ont unanimement accepté les changements proposés.

Petit tour d'horizon

Le comité accueille une nouvelle membre en la personne de Mme Claudine Jaquier, de Prez-vers-Siviriez. Elle représente les parents plaçants.

Le contrat signé par notre association et le Service cantonal de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) fixe de manière précise la rétribution du mandat de surveillance. Jusqu'à fin 2004, le montant alloué aux associations était déterminé par le nombre de placements en cours durant l'année. Depuis le début 2005, et en adéquation avec l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfant et la loi d'application fribourgeoise du code civil, la rétribution est en fonction du nombre de milieux d'accueil en activité, avec une participation supplémentaire pour les nouveaux. Ce changement « financier » a une incidence directe sur la surveillance, les 2 visites étant attribuées par milieu d'accueil et non plus par enfant gardé.

Depuis 1997, le prix coûtant de l'heure de garde est resté stabilisé à CHF 5.60. Si les frais administratifs n'ont que peu évolué et permettaient de conserver ce montant, nous avons estimé que les assistantes parentales méritent une reconnaissance plus juste de leur investissement. Elles doivent suivre la formation uniformisée au niveau cantonal (20 heures) et mettre leur domicile à disposition des enfants gardés. Une indemnité horaire de CHF -.40 leur a donc été attribuée avec effet au 01.01.2006. Le prix coûtant est dès lors passé à CHF 6.-.

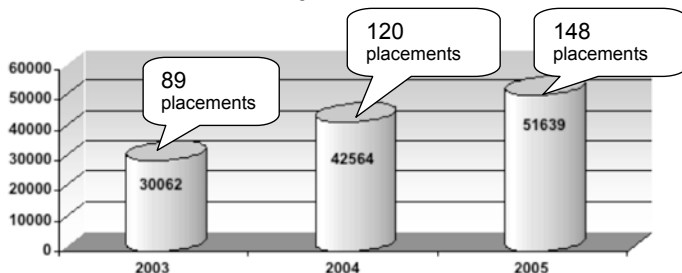
Les communes ont accepté de prendre à leur charge cette augmentation pour les parents plaçants qui bénéficient de subventions communales et d'augmenter le seuil de subventionnement de CHF 7'250.- à CHF 7'751.-.

Le rabais familial est entièrement à la charge de l'association. Si jusqu'ici il était de 25% pour le 2^{ème} enfant et de 50% dès le 3^{ème}, il a été fixé dès le 01.01.06 à 25% pour tous les enfants. Nous regrettons cette diminution de soutien aux familles nombreuses, mais nous ne pouvons plus assumer une telle charge.

Ce sont les familles qui ont un revenu au-dessus de CHF 7'751.- qui accusent la plus forte augmentation du coût de la garde de leurs enfants. Il serait peut-être judicieux de revoir le montant déductible dans la déclaration fiscale. Un maximum de CHF 4'000.- par enfant n'a-t-il pas été fixé de manière aléatoire ? La déduction des frais effectifs serait une reconnaissance de la contribution apportée à la société par les parents qui travaillent. Les structures mises à disposition permettent à de nombreuses femmes de participer à la vie économique de notre pays et d'y apporter leurs compétences et leur motivation. L'économie ne devrait-elle pas contribuer aux charges de l'accueil de la petite enfance ?

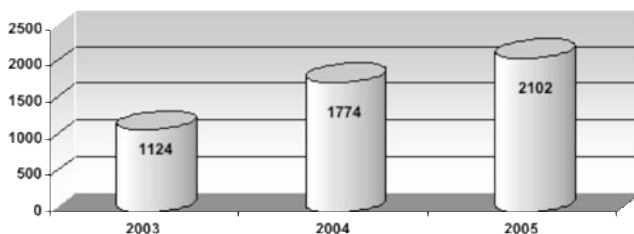
Quelques chiffres

Le **nombre d'heures de placement** ne cesse d'augmenter. Le rapport entre le nombre de placements et le nombre d'heures de garde reste stable.



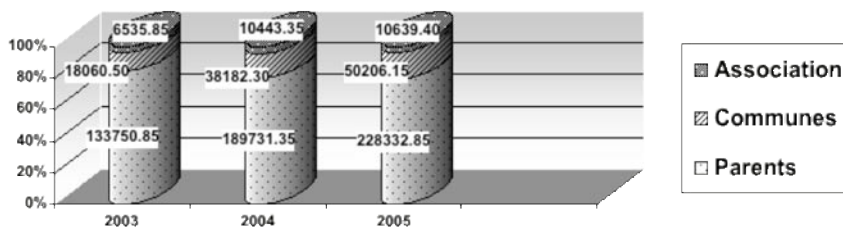
Dans le courant de l'année 2005, 14 assistantes parentales nous ont quittés et 17 ont intégré l'association. Au 31.12.2005, c'est sur 66 assistantes parentales que nous pouvions compter.

Le **nombre de forfaits « repas de midi »** a également augmenté.



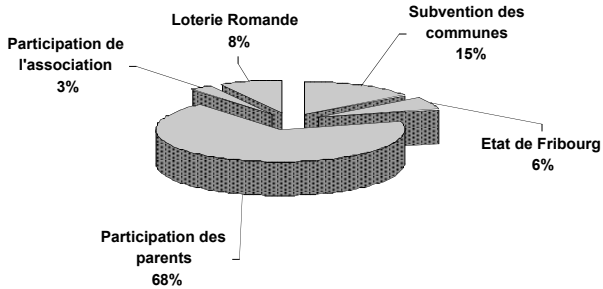
Les enfants de Romont peinent toujours à trouver un lieu d'accueil pour le repas de midi. Un groupe de travail tente de trouver une solution.

Au cours de ces années, la part prise en charge par chacun des acteurs est demeurée stationnaire.



Il y a lieu d'être conscient que le tarif horaire facturé aux parents est possible grâce à l'apport des communes, de l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire du SEJ, mais aussi grâce à la générosité de la Loterie Romande. Les parents couvrent 68% des frais réels de garde de leurs enfants et les communes, par le biais des subventions, en assument 15%.

Sources des revenus en 2005



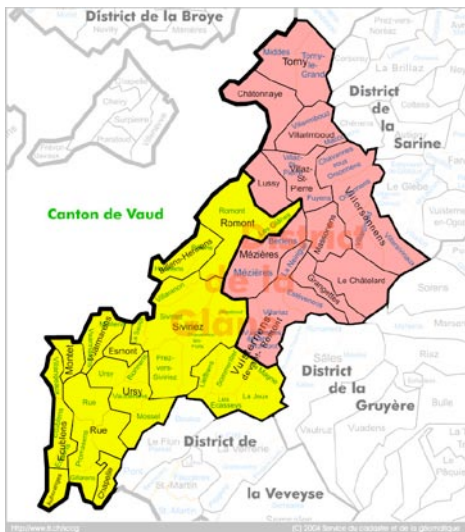
...et 2006

Les changements amorcés au sein du comité en 2005 ont continué en ce début 2006. Véronique Cavin, de Montet, a été engagée comme nouvelle coordinatrice. Nous avons profité de sa venue pour redéfinir les secteurs d'activité.

Véronique Cavin

Auboranges
Ecublens
Rue
Chapelle
Ursy
Vuarmarens
Montet
Siviriez
Billens-Hennens
Romont

Commune de Vuisternens :
Liefrens
Les Ecasseys
Sommentier
La Joux
La Magne



Françoise Jolliet

Torny
Châttonnaye
Villarimboud et Lussy
(la Folliaz)
Villorsonnens
Villaz-St-Pierre
Le Châtelard
Massonnens
Grangettes
Mézières

Commune de Vuisternens :
La Neirigue
Estévenens
Villariaz
Vuist-dt-Romont

Martine Favier est la personne de référence pour l'engagement de nouvelles assistantes parentales. Elle accompagne toujours la coordinatrice responsable du secteur dans la procédure d'agrément.

La permanence a désormais lieu le **mercredi de 9h30 à 11h00**, toujours à la rue des Moines 68, à Romont.

Pascale Mottet, Présidente

FORMATION DES ASSISTANTES PARENTALES

Résumé de janvier à décembre 2005

Formation de base : 9 cours = 20 h

<u>Dates</u>	<u>Titres</u>	<u>Présents</u>
19.02.2005	Développement de l'enfant	13
05.03.2005	Conséquence de la séparation	11
16.03.2005	Accueil et résolution des conflits	14
04.04.2005	Cadre législatif	12
08.06.2005	Hygiène alimentaire	11
13.09.2005	Premiers secours – 1 ^{ère} partie	20
27.09.2005	Premiers secours – 2 ^{ème} partie	18
08.11.2005	L'enfant et la discipline – 1 ^{ère} partie	18
22.11.2005	L'enfant et la discipline – 2 ^{ème} partie	16

Formation continue : 5 cours

<u>Dates</u>	<u>Titres</u>	<u>Présents</u>
26.04.2005	Troubles du comportement alimentaire, boulimie et anorexie	24
18.05.2005	La violence à l'écran, comment y faire face	23
06 + 13.10.2005	Hygiène du dos : pour se protéger, commençons par nous-mêmes	22
06.12.2005	Laisse-moi jouer, j'apprends	19

Assistants parentales (AP) ayant terminé leur formation de base au 31.12.2005

BARD	Astrid
BOURQUI	Rachel
CHAPPUIS	Jincy
KAEMPFER	Iris
KUBECEK	Gabriela
MONNEY	Corinne
PANCHAUD	Marie-Eve

AP ayant débuté leur formation de base au 01.01.2005	17
AP ayant débuté leur formation de base au 01.01.2005 et terminé au 31.12.2005	2

Christine Perroud

Patricia Borin

Rapport d'activité 2005

Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour

Mandat de délégation de la surveillance des milieux d'accueil

En 2005, un groupe de travail de la Fédération a eu l'énorme tâche, avec le Service Cantonal de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), de finaliser le cadre du nouveau mandat de surveillance. C'est ainsi qu'en été 2005, chaque association a pu signer un contrat avec la Direction de la Santé et des Affaires Sociales avec effet rétroactif au 01.01.2005, contrat qui fixe de manière précise la rémunération de la délégation ainsi que les obligations des mandataires.

Jusqu'à cette date, une rétribution de Fr. 125.-- par enfant placé nous était allouée. Ce nouveau contrat répond aux exigences de l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfant et la loi d'application fribourgeoise du code civil et désormais, la rétribution est en fonction des milieux d'accueil et non plus des enfants placés (Fr. 350.-- pour les nouveaux milieux et Fr. 300.-- pour les anciens).

Ceci a une incidence directe sur la surveillance pour les coordinatrices qui, jusqu'à fin 2004, visitaient 2 fois par année chaque enfant placé. Avec ce nouveau mandat, les 2 visites annuelles se font par milieu d'accueil. Par contre, les coordinatrices de la Glâne garantissent aux parents plaçants de s'organiser afin de voir au minimum 1 fois par année chaque enfant et d'établir un bilan personnalisé de son évolution dans le milieu d'accueil.

Marketing

Une priorité a été mise sur la création d'un site Internet par la Fédération. Un groupe de travail a planché sur ce projet et a fait des propositions aux membres.

Le site de référence étant la Fédération, toutes les informations communes seraient développées sur plusieurs chapitres, mais chaque association aurait à disposition une extension pour développer ses propres spécificités, les modifier et les faire évoluer sur autant de pages qu'elle le désire et de manière individuelle. Une personne par association bénéficiera d'une formation de quelques heures et nous remercions Mme Pascale Mottet d'avoir accepté cette prise en charge.

Objectifs 2006

- Mise en commun des procédures afin d'obtenir une harmonisation cantonale (formulaires) ainsi que des aspects juridiques (assurances)
- Trouver une solution pour les placements inter-district qui doivent rester exceptionnels: pour des dépannages surtout, au cas où une association ne pourrait répondre à une demande, par exemple.
- S'inquiéter pour la survie de la formation des nouvelles coordinatrices (flou complet, Pro Juventute s'est retiré de la responsabilité de cette formation et a passé le flambeau à l'EESP – Lausanne qui n'a encore rien proposé pour cet automne)
- Œuvrer afin que la partie alémanique rejoigne la Fédération.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres de la Fédération Cantonale pour le travail accompli et surtout notre président, M. Audemars, qui est le seul interlocuteur auprès des instances officielles, nécessité avérée de notre Fédération pour une meilleure reconnaissance de nos associations.

Martine Favre

Françoise Jolliet

BILAN AU 31.12.2005

ACTIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2004	Comptes 2005
1000	Caisse	485.45	122.65
1010	BCF	42'853.80	34'984.30
1030	Débiteurs parents	31'317.25	43'976.85
1031	Débiteurs communes	8'655.60	14'141.60
1060	Impôt anticipé	43.85	22.45
1090	Actifs transitoires	6'288.65	13'978.50
	TOTAL ACTIFS	89'644.60	107'226.35

PASSIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2004	Comptes 2005
2000	Créanciers	400.00	1'009.50
2001	Impôt à la source		187.85
2005	Salaires à payer	43'072.15	35'267.25
2090	Passifs transitoires	9'144.95	4'289.35
2091	Provision gratification AP		24'000.00
2092	Provision pertes sur facturation	4'500.00	4'500.00
2093	Provision matériel de bureau	4'543.75	4'543.75
2094	Provision formation AP	3'474.50	3'474.50
2095	Provision actions sociales	1'840.40	1'840.40
2096	Provision publicité	3'000.00	3'000.00
2097	Provision couverture en cas de maladie	4'000.00	4'000.00
2097.1	Provision LPP		3'000.00
2098	Provision augmentation salaires AP	6'000.00	6'000.00
2099	Provision matériel pour enfants	1'000.00	1'000.00
2100	Capital	8'668.85	11'113.75
	TOTAL PASSIFS	89'644.60	107'226.35
	Mouvement de la fortune		
	Capital au 01.01.2005		8'668.85
	Bénéfice net de l'exercice		2'444.90
	Capital au 31.12.2005		11'113.75

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2005

N° Cpte	Désignation	Comptes 2004	Comptes 2005
PRODUITS			
6000	Participation des parents	189'965.85	228'332.85
6020	Remboursement des repas	15'345.85	18'479.05
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	14'192.00	16'816.00
6022	Remb. indemnités forfaitaires – Aide aux devoirs	1'172.50	645.00
6052	Remb. Allocations familiales	8'520.00	9'273.70
6101	Rétribution cantonale	14'625.00	19'900.00
6102	Subventions des communes	37'947.80	50'206.15
6103	Subventions cantonales pour formation	892.50	5'642.30
6110	Don Loterie Romande	20'300.00	26'800.00
6120	Dons	150.00	
6150	Cotisations membres individuels	3'875.00	4'400.00
6151	Cotisations membres collectifs	1'500.00	1'500.00
6298	Dissolution provision augmentation salaires AP	1'000.00	
6700	Intérêts créanciers	125.25	127.00
6800	Braderie de Romont	2'177.70	
		311'789.45	382'122.05
CHARGES			
4000	Salaires AP	203'990.00	230'850.05
4001	Salaires AP (indemnités maladie)	31.60	213.15
4005	Salaires coordinatrices	10'686.55	11'479.45
4015	Salaire administration	4'704.65	5'928.75
4021	Indemnités forfaitaires	19'514.00	21'020.00
4022	Indemnités forfaitaires – Aide aux devoirs	1'172.50	645.00
4050	Cotisations AVS/AC	19'291.85	21'828.30
4051	Assurance LAA	3'658.90	4'461.30
4052	Allocations familiales	8'520.00	9'273.70
4061	Frais de repas remboursés	15'345.85	18'479.05
4063	Trajets Assistantes parentales	900.00	
4065	Indemnités coordinatrices	2'510.00	2'696.25
4067	Indemnités administration	1'105.00	2'785.00
4068	Jetons de présence comité	2'150.00	1'675.00
4069	Jetons présence cours AP	4'940.00	4'360.00
4075	Téléphones coordinatrices	600.00	1'200.00
4076	Téléphones administration	600.00	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	2'321.15	2'495.55
4090	Frais de formation	3'085.00	3'995.10
4091	Indemnités de formation	0.00	40.00
4110	Location du bureau	1'330.00	1'290.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	278.00	505.00
4200	Frais bancaires	607.50	794.85
4300	Frais informatique	150.00	
4500	Assurance exploitation	468.80	711.90
4700	Fournitures de bureau	763.15	850.25
4720	Frais de port	1'505.15	1'927.20
4730	Téléphone	384.70	385.00
4800	Annonces	348.85	364.95
4820	Frais acquisition matériel bébé	109.70	682.70
4900	Frais divers	1'153.65	1'139.65
4941	Provision gratification AP	0.00	24'000.00
4947.1	Provision LPP	0.00	3'000.00
		312'226.55	379'677.15
BENEFICE DE L'EXERCICE			
Total des Produits		226'099.55	382'122.05
Total des Charges		224'822.35	379'677.15
BENEFICE DE L'EXERCICE		1'277.20	2'444.90

Explications relatives à certains postes du bilan

No compte

1030	Montants facturés aux parents en suspens au 31.12.2005
1031	Montants facturés aux communes pour le 4 ^{ème} trimestre 2005
1090	Actifs transitoires au 31.12.2005
2005	Salaires dus de décembre 2005 des assistantes parentales, coordinatrices et administration.
2090	Passifs transitoires au 31.12.2005

Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits

No compte

4000	Salaires bruts des assistantes parentales pour un total de 51'639 heures de placement (+21,32%).
4005	539.25 h. de travail pour nos 4 coordinatrices.
4015	278.50 h. de travail pour la secrétaire-comptable.
4021	Ce montant correspond à 2'102 repas pour enfants scolarisés, soit 18,5 % de plus que l'année précédente.
4022	Des forfaits sont accordés à certaines MJ qui assument la responsabilité des devoirs des enfants scolarisés qu'elles accueillent. Ces frais sont remboursés par les PP (6022).
4050	Sur les salaires bruts : AVS 10,1% (+ frais de gestion 2,5% du montant AVS) ; Chômage 2,5% ; AF 2,54%
4051	Accidents professionnels = 4,35%o des salaires bruts et accidents non professionnels (+ de 8 heures par semaine) = 15,44%o des salaires bruts
4068	Jetons de présence pour les membres du comité (Fr. 25.-- par séance)
4069	Jetons de présence pour les MJ ayant participé aux cours (Fr. 20.-- par soirée)
4090	Ce poste comprend tous les frais liés aux soirées de formation (honoraires + transport).
6000	La participation des parents s'est élevée à environ 78,96% du prix coûtant, soit 0,56% de plus qu'en 2004.
6101	Depuis le 01.01.2005, la rétribution cantonale s'effectue en fonction du nombre de milieux d'accueil, soit CHF 300.- par milieu d'accueil actif, et CHF 350.- par nouveau milieu d'accueil actif. Durant l'année, nous avons placé 148 enfants auprès de 76 assistantes parentales.
6102	Participation des communes = environ 17,36% du prix coûtant, soit 5,2% de plus qu'en 2004.
6103	Le Service de l'Enfance et de la Jeunesse rembourse le 50% de la formation de base des AP ainsi que la formation continue des AP et des coordinatrices. De plus, depuis 2005, le 50% des indemnités de cours versées aux AP ainsi que le 50% des heures de travail de préparation des cours de nos 2 coordinatrices responsables sont également remboursés.
6110	La Loterie Romande nous a versé un forfait de Fr. 200.-- par enfant de moins de 6 ans (83 placements), et Fr. 300.-- par enfant de plus de 6 ans (34 placements).
6150	176 membres individuels à Fr. 25.--. Cette augmentation s'explique par le nombre croissant de familles utilisant nos services.
6151	15 membres collectifs à Fr. 75.-- (= communes ayant adhéré au pot commun de l'IAPEG).

BUDGET 2006

N° Compte	Désignation	Montant
	PRODUITS	
6000	Participation des parents	175'500.00
6020	Remboursement des repas	15'000.00
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	18'000.00
6101	Rétribution cantonale	17'000.00
6102	Subventions des communes	81'000.00
6103	Subventions cantonales pour formation	5'412.30
6110	Don Loterie Romande	15'000.00
6120	Dons	1'000.00
6150	Cotisations membres individuels	3'500.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00
6700	Intérêts créanciers	200.00
		333'612.30
	CHARGES	
4000	Salaires AP	201'703.50
4005	Salaires coordinatrices	12'294.55
4015	Salaires administration	5'122.75
4016	Salaires pour formation	1'024.55
4021	Indemnités forfaitaires	22'000.00
4050	Cotisations AVS/AC	19'072.80
4051	Assurance LAA	3'756.05
4061	Frais de repas remboursés	15'000.00
4065	Indemnités coordinatrices	5'760.00
4066	Indemnités AP	18'000.00
4067	Indemnités administration	2'400.00
4068	Jetons de présence comité	2'500.00
4069	Jetons présence cours AP	3'200.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'200.00
4076	Téléphones administration	600.00
4085	Déplacements coordinatrices	2'500.00
4090	Frais de formation	6'600.00
4091	Indemnités de formation	240.00
4110	Location du bureau	1'300.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	500.00
4200	Frais bancaires	900.00
4500	Assurance exploitation	657.60
4700	Fournitures de bureau	1'000.00
4720	Frais de port	1'800.00
4730	Téléphone	500.00
4800	Annonces	1'000.00
4820	Frais acquisition matériel bébé	500.00
4900	Frais divers	1'000.00
		332'131.80
	RESULTAT BUDGET 2006	
	Total des Produits	333'612.30
	Total des Charges	332'131.80
	BENEFICE PRESUME	1'480.50

BUDGET 2006

Explications relatives à certains postes du budget 2006

No compte

- 4000 Ce poste a été calculé pour **45'000 heures** à Fr. 4.4823/h. de salaire brut, ce qui représente un salaire net de Fr. 4.20/h.
- 4016 **Nouveau compte** créé pour les heures de préparation et de présence des coordinatrices au cours des assistantes parentales. Ce compte est remboursé à 50% (voir 6103)
- 4021 Montant forfaitaire de **CHF 11.-** (au lieu de CHF 10.-) versé aux assistantes parentales pour la prise en charge de midi des enfants scolarisés, y.c. repas et heures de garde.
- 4050 Taux pour les accidents professionnels = 4,35‰ des salaires bruts. Taux pour les accidents non professionnels = **15,44‰** des salaires bruts. Estimation : 90% des MJ travaillent + de 8 h. par semaine.
- 4065 Augmentation des indemnités versées aux coordinatrices. Nouveau tarif : **CHF 10.-** / h. (au lieu de CHF 5.-).
- 4066 Indemnités versées aux assistantes parentales, correspondant à **CHF 0.40** par heure de garde. Il est prévu de verser ces indemnités avec le salaire de juin de l'année suivante.
- 6000 La participation des parents est estimée à 65% du prix coûtant qui passe à **CHF 6.-** (au lieu de CHF 5.60)
- 6021 Les repas des enfants scolarisés seront facturés **CHF 9.-** (au lieu de CHF 8.-). La différence de Fr. 2.-- sera prise en charge par l'association.
- 6101 Les subventions sont désormais payées en fonction du nombre de milieux d'accueil et non plus en fonction du nombre d'enfants placés. Le budget prévoit **10 nouveaux milieux d'accueil à CHF 350.- et 45 milieux d'accueil déjà actifs à CHF 300.-**.
- 6102 Participation des communes estimée à 30% du nouveau prix coûtant de CHF 6.-. Le solde de 5% est à la charge de l'association.
- 6103 Suite à une séance que nous avons eu à Fribourg avec Monsieur Quéru, chef du SEJ, nous pouvons désormais facturer à l'Etat le 50% des frais de formation, des jetons de présence des assistantes parentales aux soirées de cours, ainsi que les heures de préparation et de présence des coordinatrices responsables de la formation.
- 6151 Augmentation de la cotisation collective à **CHF 100.-** (au lieu de CHF 75.-) en raison de la diminution toujours plus conséquente du nombre de communes dans la Glâne.

Témoignage d'une assistante parentale

J'ai commencé tout par hasard les mamans de jour (maintenant association d'accueil familial de jour). Nous n'étions plus que ma fille et moi à midi pour manger et j'ai trouvé ça un peu dommage. J'en ai parlé avec Pascale Mottet qui m'a alors présenté une maman et son fils que je devais prendre 2 fois par semaine pour le repas de midi. Tout s'est très bien passé.

Quelque temps plus tard, on m'a demandé pour 2 autres enfants, aussi pour le repas de midi, et maintenant je reçois 3 enfants le lundi et le jeudi pour midi.

J'ai la chance de garder encore une petite fille 2 jours par semaine depuis bientôt 2 ans. C'est une expérience très positive.

J'aime beaucoup les enfants, le contact avec eux, toutes les discussions pendant les repas, le sentiment d'être utile pour quelqu'un et de pouvoir donner un peu de mon temps pour soulager des mamans qui travaillent. Et toute l'affection que ces enfants me donnent en retour contribue à me donner plein de joie et de bonheur.

J'espère que toutes les mamans qui ont la chance de garder des enfants éprouvent le même plaisir et la même joie.

Véronique Savary

Témoignage de parents plaçants

Bonjour à tous,

On m'a demandé d'écrire un petit mot sur mon expérience en tant que maman plaçant ses enfants chez une assistante parentale.

La résolution du souci de la garde de nos deux enfants (Tamara 6 ans et Théo 4 ans) n'a pas toujours été simple. La solution de la crèche nous a très bien convenu jusqu'à l'entrée à l'école de Tamara. Avec les horaires de l'école et l'absence de relais avec la crèche, cela devenait vraiment difficile. C'est ainsi que nous avons cherché d'autres solutions.

Notre expérience actuelle nous convient parfaitement quant à la qualité de la prise en charge. Je pense qu'une expérience dans une autre famille peut être très riche et bénéfique. L'enfant partage d'autres choses, s'adapte à un autre environnement ainsi qu'aux autres membres de la famille d'accueil. Certaines conditions sont toutefois nécessaires, tel le dialogue entre les deux familles, la reconnaissance et le respect des besoins et du caractère de l'enfant, le regard bienveillant qui l'aide à évoluer. Je pense que l'arrivée d'un enfant dans une famille d'accueil n'est pas forcément simple parce que nous avons tous notre façon personnelle d'élever notre enfant ainsi que nos règles de vie. Je suis persuadée que l'enfant peut s'adapter à certaines choses mais aussi qu'il faut que ses besoins propres soient pris en compte. J'ai pu observer avec mes enfants que si ceux-ci n'étaient pas respectés, ils devenaient difficiles, excités. C'est dans ces moments-là qu'il faut réfléchir, les questionner, essayer d'autres choses (comme nous le faisons avec nos propres enfants).

Je remercie du fond du coeur toutes les personnes qui accueillent dans leur coeur et leur «chez elle» des enfants. C'est une responsabilité, un investissement important.

La réalité montre que 70 % des femmes en Suisse travaillent et toutes n'ont pas une famille qui peut prendre le relais, les assistantes parentales sont donc précieuses.

J'aime beaucoup ce nom d'assistante parentale, il exprime bien que s'occuper d'un enfant, c'est assister les parents dans leur rôle d'éducateur. J'y associe toutes les qualités d'un parent : l'écoute, l'amour, la patience, la ténacité, la fermeté, la remise en question.....

Je pense qu'une prise en charge professionnelle des enfants est importante parce qu'elle pose des conditions ainsi qu'un accompagnement et un contrôle. Laisser la garde d'enfants sans cela peut parfois être un réel désastre. Il y a encore beaucoup à faire, à construire dans la prise en charge des enfants parce que le travail des femmes, pour beaucoup de familles, est une nécessité (économique ou psychosociale) et que le bien-être des enfants dépend du bien-être de la famille.

Je souhaite donc un bel avenir à votre association, qu'elle continue d'évoluer et reçoive tout le soutien dont elle a besoin. J'espère que de nombreuses dames au grand coeur vous rejoindront.

Nathalie Gaudin-Finn

Remerciements

Les communes sont tenues, selon la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, de subventionner tout ou partie de la différence entre le prix de l'heure de garde et le prix facturé aux parents. L'**IAPEG**, notre partenaire principal, est ouverte à nos propositions et consciente des besoins de sa population en matière de garde. Nos remerciements vont aux communes membres :

Auboranges – Billens-Hennens – Le Châtelard – Châtonnaye –
Esmonts – La Folliaz – Grangettes – Massonnens – Mézières –
Montet – Romont – Rue – Siviriez – Torny – Ursy – Villaz-St-
Pierre – Vuarmarens – Vuisternens-dt-Romont.

Une autre a fait le choix d'un partenariat direct, il s'agit de : Villorsonnens

et nous les remercions de leur participation.

La Loterie Romande nous alloue des dons substantiels qui nous permettent de facturer aux parents un tarif horaire et un forfait « repas de midi » raisonnables. Nous les remercions sincèrement pour ce soutien financier.



Le **Service cantonal de l'Enfance et de la Jeunesse**, notre organe de contrôle, nous soutient et contribue à un accueil de qualité par sa participation financière tant à la surveillance des milieux d'accueil qu'à la formation des coordinatrices et des assistantes parentales. Qu'il en soit ici remercié.

Les membres du **comité**, particulièrement les coordinatrices, Mmes Véronique Cavin, Martine Faivre et Françoise Jolliet, notre secrétaire-comptable, Fabienne Châtelain, les responsables de la formation, Mmes Patricia Borin et Christine Perroud, et Mme Claudine Jaquier méritent également un grand merci pour leur engagement en faveur d'un accueil familial de qualité.

Nous ne saurions terminer sans applaudir du fond du cœur toutes nos **assistantes parentales** qui mettent tout en œuvre pour que les enfants soient accueillis de manière adéquate et tous les **parents plaçants** qui nous font confiance.

Pascale Mottet, Présidente

STATISTIQUES 2005

Exercice comptable du 01.01.2005 au 31.12.2005

COMMUNES	Nbre placements par commune	Facturé aux parents	% facturé aux parents	Facturé aux communes	% facturé aux communes	A charge de l'association	% à charge de l'association	TOTAL	Nbre heures de placement	Nombre de repas de midi	Nbre assist.parent.par commune
Auboranges								0.00			1
Billens-Hennens	2	4383.00	42.05	6041.40	57.95		0.00	10424.40	1861.50	92	5
Chapelle								0.00			1
Le Châtelard								0.00			
Châtonnaye	3	2097.40	91.57	138.75	6.06	54.25	2.37	2290.40	409.00	14	1
Ecublens	1	968.80	100.00		0.00		0.00	968.80	173.00		
Esmonts	2	2325.60	67.86	1101.6	32.14		0.00	3427.20	612.00		3
Grangettes								0.00			
La Folliaz	10	8938.10	80.70	1760.00	15.89	377.30	3.41	11075.40	1977.75	173	4
Massonnens	2	1327.90	87.50		0.00	189.70	12.50	1517.60	271.00		
Mézières	9	15339.75	82.12	2935.45	15.71	405.00	2.17	18680.20	3335.75	40	6
Montet	1	400.40	100.00		0.00		0.00	400.40	71.50	24	
Romont	32	43993.70	78.70	9461.10	16.93	2441.60	4.37	55896.40	9981.50	1011	12
Rue	5	8653.80	60.04	5465.40	37.92	293.80	2.04	14413.00	2573.75	64	5
Siviriez	22	16847.90	82.31	2180.90	10.65	1440.60	7.04	20469.40	3655.25	182	13
Torny	1	695.80	100.00		0.00		0.00	695.80	124.25		1
Ursy	17	23502.10	78.25	6276.00	20.90	254.70	0.85	30032.80	5363.00	344	10
Villaz-St-Pierre	5	17040.20	90.98	1689.00	9.02		0.00	18729.20	3344.50		5
Villorsonnens	16	42123.80	83.42	5038.35	9.98	3334.45	6.60	50496.60	9017.25	25	3
Vuarmarens	2	5899.20	98.68	78.8	1.32		0.00	5978.00	1067.50		1
Vuisternens-dt-Rt	15	21976.60	68.97	8039.40	25.23	1848.00	5.80	31864.00	5690.00	133	4
Hors-district	3	11818.80	100.00		0.00		0.00	11818.80	2110.50		1
	148	228332.85	78.96	50206.15	17.36	10639.40	3.68	289178.4	51639.00	2102	76